

Assemblées bourgeoisiale et primaire du 19 janvier 2010

Lors des assemblées bourgeoisiale et primaire du 19 janvier prochain, vous serez invité(e)s à vous prononcer sur plusieurs objets importants pour notre Commune. Vous trouvez, ci-dessous, quelques informations que nous avons jugé utile de vous communiquer concernant lesdits objets.

Budget 2010 de la bourgeoisie

Le comité du PDC vous recommande **d'approuver** ce budget sans remarque particulière.

Emplacement du nouveau couvert

La construction du nouveau couvert assumée par ALPIQ dans le cadre du projet des compensations écologiques de Nant de Drance fait l'objet de trois propositions quant à son implantation.

- Forêt de Miéville
- Fond du Mont - Chataigneraie
- Terrain de football (derrière cantine)

Le comité du PDC de Vernayaz vous recommande de **soutenir** la proposition de la commission bourgeoisiale qui consiste à implanter le nouveau couvert dans le bois de Miéville. Cet emplacement est de loin le plus adapté pour une telle construction.

Budget 2010 de la municipalité

Le comité du PDC vous recommande **d'approuver** ce budget mais souhaite y apporter une remarque concernant le remplacement du chauffage du bloc scolaire. En effet, il a été annoncé lors de la construction du nouvel EMS que des synergies devaient être mises en place afin de coupler l'installation de chauffage de ce dernier avec celle du bloc scolaire. Apparemment, cette solution a du être abandonnée en cours de travaux suite à une aberration technique. En effet, le chauffage de l'EMS (basse température) n'étant pas compatible avec les besoins effectifs du bloc scolaire (haute température), cette tentative du se résoudre à un échec. Le comité du PDC souhaite dès lors que le Conseil communal prenne les mesures nécessaires afin que ce type d'erreur soit banni à l'avenir ceci afin d'éviter des dépenses inutiles aux frais des contribuables. Cependant, nous soulignons qu'il est indispensable de procéder au remplacement du système de chauffage de l'école.

Règlement intercommunal du feu

Le comité du PDC vous recommande **d'approuver** ce règlement sans remarque particulière.

Règlement communal relatif à l'utilisation du domaine public pour la fourniture d'énergie à la Commune

Vu l'article 12 alinéa 2 de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité du 23 mars 2007 ;
Vu l'article 6 lettre m de la loi sur les communes du 5 février 2004 ;
Vu le décret d'application de la loi fédérale sur l'approvisionnement en énergie du 12 décembre 2008

Ce règlement communal a pour objectif d'octroyer au Service électrique intercommunal SA le droit d'utilisation du domaine public afin de mener à bien son activité de distributeur d'énergie.

Le montant des prestations versées aux collectivités publiques (PCP) est fixé à 10% du prix d'acheminement.

Le comité du PDC vous recommande **d'approuver** ce règlement sans remarque particulière.

Modification partielle du plan d'affectation des zones aux lieux-dits « La Fin » et « Les Condémines »

Le comité du PDC vous recommande **d'approuver** cette modification partielle du plan de zone mais souhaite y apporter une remarque concernant la procédure administrative menée à cet effet. Concernant la zone du futur parking SEIC-Commune au lieu-dit « La Fin » nous sommes fortement surpris de constater que la demande d'autorisation de construire aie été envoyée à l'Etat du Valais sans s'apercevoir que la zone concernée était inscrite en « protection du paysage » et non en zone d'intérêt général. Cet élément explique donc le préavis négatif du canton et le retard pris dans ce dossier. Concernant la zone au lieu-dit « Les Condémines », nous constatons également que l'autorisation de construire du boulodrome a été accordée par l'administration communale dans une zone incompatible avec ce genre de construction. Le comité du PDC souhaite dès lors que le Conseil communal prenne les mesures nécessaires afin que ce type d'erreur soit banni à l'avenir ceci afin de se conformer aux procédures officielles du Canton du Valais.

Le comité du PDC de Vernayaz

